Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le



## REPUBLIQUE FRANÇAISE **DEPARTEMENT DU JURA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

## **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2023-29

En exercice 18

Présents 14

Séance du 10 juillet 2023

Votants 17

Date de la Convocation

L'an deux mil vingt-trois,

03/07/2023

et le dix juillet,

Date de l'affichage

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

03/07/2023

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Participation de la commune

au voyage scolaire

Présents: Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,

Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie

DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET

Absents: Thomas GAND (pouvoir à M. ATRON), François-Damien GROS, Claudine MARCHAND (pouvoir à C. FOURNIER), Irène ROUCHE (pouvoir à B.

MONNET)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Vu la délibération n° 2017-31 du 2 mars 2017 concernant la mise en place d'un dispositif d'aides aux voyages scolaires pour les familles de VAL-SONNETTE,

Vu les 28 demandes d'aides suite au voyage organisé à QUIBERON en 2023 par l'école de Vincelles - VAL-SONNETTE,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la subvention d'un montant de 2700€ suite aux demandes reçues pour le voyage à QUIBERON,

DIT que cette somme viendra en déduction du reste à payer pour les familles des enfants de Val-Sonnette ayant effectivement participé au voyage scolaire à QUIBERON,

DIT que cette subvention sera directement versée à la coopérative scolaire de l'école de Vincelles, VAL-SONNETTE.

> Fait et délibéré A VAL-SONNETTE/le 10/07/2023 POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire MONNET Brigitte